

Procès Verbal du Conseil Municipal de SAINT AQUILIN du Vendredi 2 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux le Conseil Municipal de Saint Aquilin, dûment convoqué en date du 28 Novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Annie Lespinasse, maire.

Sont présents : Philippe CHERCHOULY, Michel COURBALAY, Annie LESPINASSE, Aurélie NEUMANN, Annie ROBY, Alain SOUDEIX, Jean Marc VERGNES;

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration: Dany DESMAISON, Pascale PATERNAULT, Fanny PARADE

Absent non excusé : Jean Paul GOULET

Est invitée : Madame Salomé HAAS Animatrice territoriale du CAUE 24

En préambule Mme le Maire présente Mme Salomé Haas animatrice au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Dordogne (CAUE) et la remercie d'avoir bien voulu répondre à son invitation.

Après avoir remercié les conseillers présents, Mme le Maire demande au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour, relatif à la création d'un poste de secrétaire de mairie adjoint administratif, à partir du 1^{er} Janvier 2023.

A l'unanimité, cet ajout est accepté, et l'ordre du jour est ainsi modifié:

- 1) Lecture du procès verbal du précédent conseil,
- 2) Présentation d'une application « Aux Actes » pour mobiliser les citoyens autour de la transition écologique.
- 3) 1Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021
- 4) Présentation des lignes directrices de gestion pour la collectivité et vote des ratios
- 5) Détermination des tarifs de location des salles Belette et Orchidée pour les particuliers (Eté/ hiver)
- 6) Création d'un poste de secrétaire de mairie « Adjoint administratif catégorie C » à 20 heures hebdomadaires
- 7) Questions diverses :
 - Relations conflictuelles entre un agent et un élu.
 - Décorations de Noël
 - Point sur l'adressage
 - Chemins pédestres
 - Calendrier des manifestations 2023

Madame le Maire propose à Alain SOUDEIX qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Point n°1 : Lecture du procès verbal du précédent conseil,

Mme le Maire rappelle que chaque conseiller a préalablement reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 7 Octobre 2022 avec la convocation, et demande à chacun s'il souhaite qu'Annie Roby secrétaire de séance de cette réunion, en donne lecture. Les conseillers ne souhaitant pas de relecture, Mme le Maire demande s'il y a des remarques.

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Point n°2 :Présentation d'une application mobile « Aux Actes » par Salomé HAAS

Mme Haas du CAUE présente aux conseillers l'application mobile « Aux Actes » destinée à mobiliser les citoyens sur les questions de la transition écologique et du vivre-ensemble.

Les habitants de saint Aquilin pourront créer un compte leur permettant d'accéder à:

- des informations, des actualités et des analyses proposées par les partenaires de l'application.
- un agenda d'événements et d'opérations auxquels les utilisateurs seront invités à participer pour s'impliquer concrètement dans la transition écologique.
- un espace de partage dans lequel les citoyens contribueront directement à l'application en envoyant leurs observations, leurs impressions et leurs actions personnelles.

Dans cet espace dédié, les citoyens pourront exprimer leur soutien pour une initiative qui leur tient à coeur ou encore envoyer des photos pour partager le regard qu'ils portent sur leur environnement. Ce partage de connaissances leur permettra de s'inspirer et d'apprendre les uns des autres. Il permettra aussi aux acteurs du territoire de voir la transition écologique à travers les yeux des citoyens et de comprendre ce qu'elle signifie pour eux.

Après avoir remercié Mme Haas pour la qualité de sa présentation, Mme le Maire convaincue de l'intérêt d'un tel outil pour une commune labellisée T.E.N. propose de soumettre ce dispositif au « COPIL TEN » qui sera mis en place dès janvier 2023

A l'unanimité, le conseil se déclare favorable à cette proposition.

Point n° 3 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021

Mr JM Vergnes ayant préalablement annoncé qu'il n'avait connaissance que du rapport de l'assainissement des eaux usées, propose de reporter au prochain conseil la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021.

Il présente le rapport sur l'assainissement des eaux usées et précise que ce rapport est public et disponible en Mairie;

Le conseil prend acte de cette présentation.

Point n°4 : Présentation des lignes directrices de gestion pour la collectivité et vote des ratios

Mme le Maire rappelle que les lignes directrices de gestion des ressources humaines ont été approuvées lors du dernier conseil municipal, et demande aux conseillers de se prononcer sur les ratios relatifs à la promotion des agents promus, par rapport aux agents promouvables. Ce ratio étant établi par catégorie d'agents, Mme le Maire propose l'adoption d'un ratio de 100%.

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil approuve cette proposition.

Point n°5 : Détermination du tarif de location des salles Belette et Orchidée pour les particuliers (Eté/Hiver)

Face au nombre croissant des demandes de location des salles Belette et Orchidée par des particuliers, Mme le Maire propose que cette location soit tarifée, avec un différentiel pour les habitants propriétaires dans la commune et les autres.

Après discussion, et à l'unanimité, les conseillers décident de fixer le tarif de location pour une journée à 20 € pour les habitants de la commune et 40 € pour les non résidents. Dans les deux cas, les frais de chauffage seront à la charge de l'occupant.

Point n° 6 : Création d'un poste de secrétaire de mairie « Adjoint administratif catégorie C » à 20 heures hebdomadaires à partir du 1° Janvier 2023.

Le poste de l'ancienne secrétaire à temps complet, ne pouvant pas servir de support au recrutement d'une nouvelle secrétaire à 20H hebdomadaires, le centre de gestion demande la création d'un nouveau poste d'adjoint administratif.

Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à créer un poste de secrétaire de mairie « adjoint administratif catégorie C » à compter du 1° janvier 2023.

A l'unanimité le conseil approuve cette création de poste.

Point n° 7 Questions diverses

Relations conflictuelles entre un agent et un élu.

Mme le Maire informe les conseillers d'un incident survenu au dépôt municipal le matin du 2 Novembre entre un agent et son supérieur hiérarchique .

L'élu ayant demandé que les faits soient enregistrés par écrit, et qu'une sanction soit prise à l'encontre du salarié, a informé Mme le Maire qu'il envisageait de porter plainte au pénal pour coups et blessures volontaires.

Mme le Maire après avoir convoqué le salarié pour un entretien individuel le 14 Novembre en matinée, a mis en place un entretien de recadrage le lendemain 15 Novembre en présence de l'élu et de la tutrice de l'agent. Au cours de cet entretien de médiation, l'agent a reconnu avoir fait preuve de violence et invoqué le fait qu'il n'avait pas pu prendre son traitement médical depuis trois jours. Il s'est engagé à apaiser les relations avec son supérieur et lui a présenté ses excuses.

Compte tenu de l'ancienneté du salarié dans l'emploi et de ses problèmes de santé, Mme le maire a décidé de ne pas retenir de sanction, et de lui adresser une lettre de rappel à l'ordre pour qu'une telle situation ne se reproduise plus. La tutrice de l'agent s'étant de plus engagée à apporter une attention particulière à l'accompagnement du salarié.

A la suite de cet entretien de médiation, l'élu a décidé de porter plainte auprès du procureur de la République officialisant ainsi l'incident.

M. Philippe Cherchouly en sa qualité d'éducateur, a tenu à souligner que la gestion d'un personnel « travailleur handicapé » nécessitait un management particulier, obligeant le supérieur hiérarchique à tenir compte du handicap dans les relations de travail.

Décorations de Noël

Le préfet de la Dordogne ayant reçu du ministère des directives précises en vue des coupures d'électricité pendant la période hivernale, pouvant impacter le confort des particuliers, Mme le Maire fait part au conseil de ses réserves en matière d'éclairage du bourg, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Elle rappelle le caractère particulièrement énergivore des décorations de Noël de la commune.

Un large débat s'instaure alors sur l'opportunité de maintenir pendant cette période les traditionnelles lumières et décorations, et il est décidé à l'unanimité de limiter les décorations aux seuls sapins du bourg et d'allumer des bougies lors des temps forts des sonnaillles pour que la magie de Noël s'opère dans les yeux des enfants;

Point sur l'adressage

M. Michel Courbalay informe la conseil de l'état actuel des implantations de poteaux supports des panneaux d'adressage en précisant que les installations seront finalisées à fin décembre 2022.

Chemins pédestres

A l'occasion du concours « belles balades et randonnées 2023 » le service du tourisme de la Dordogne demande que la mairie lui transmette des propositions de boucles pédestres autour du village afin de valoriser la commune de Saint Aquilin.

Mme le Maire rappelle qu'une commission pour le recensement des chemins de randonnée a été mise en place le 2 septembre 2022, et souhaite que les conclusions du groupe de travail soient présentées à l'ensemble des conseillers au printemps 2023.

Calendrier des manifestations 2023.

Deux dates ont été retenues :

- Samedi 21 janvier 2023 à 18H30 pour les traditionnels voeux du Maire , qui se dérouleront comme chaque année à la salle des Fêtes;

- Dimanche 12 Février 2023 à 12H pour le repas des aînés.

Lors des échanges, il a été décidé d'inviter gracieusement les habitants de 60 ans et plus, et d'inviter les accompagnants moyennant une participation financière.

Les chasseurs par l'intermédiaire d'Alain Soudeix ont proposé à cette occasion d'offrir le gibier aux habitants, et Mme le Maire se chargera de demander aux restaurateurs de St Aquilin de cuisiner le gibier offert.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 22h

Le secrétaire de séance

Alain SOUDEIX



Le maire

Annie LESPINASSE

